



## Accident sans assurance mais pas en tord.

-----  
Par Mimi24

Bonjour.

Mon conjoint s'est fait rentrer dedans par l'arrière alors qu'il était en panne sur la route avec ses feux de détresse.

Bémols il venait d'acheter son véhicule et n'étais pas encore assuré.

La personne était très agressive et la menace physiquement mais ils ont finit par trouver un arrangement sans constat.

Un mois après la personne réclame une somme astronomique pour les réparations alors que le dégâts n'était pas aussi lourd.

Que faire ?

Merci

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

L'assurance est obligatoire, sinon c'est une infraction.

[url=https://www.economie.gouv.fr/particuliers/risques-conduire-sans-assurance#]https://www.economie.gouv.fr/particuliers/risques-conduire-sans-assurance#[/url]

Il était parfaitement possible de souscrire une assurance avant de prendre possession du véhicule.

De plus l'assurance en cours du vendeur est encore valide pour la journée de l'achat.

Concernant l'accrochage, il n'y a aucune preuve et donc l'adversaire peut toujours s'époumoner.

-----  
Par janus2

Bonjour,

A quel titre l'autre conducteur demande t-il une indemnisation puisqu'il est responsable de l'accident ? C'est, au contraire, votre conjoint qui pourrait en demander une pour ses propres dégâts (ce qu'il aurait du faire).

L'absence d'assurance ne change rien aux responsabilités et aux droits à indemnisation en cas d'accident.

En revanche, s'il n'y a pas eu de constat, ce sera à votre conjoint de prouver les responsabilités si l'autre conducteur ne les reconnait pas.